

Dates et Lieu de Formation :

- Séance n° 1 : 29 mai 2026 de 08h30 à 16h30

- Séance n° 2 : 05 juin 2026 de 08h30 à 16h30

- Séance n° 3 : 19 juin 2026 de 08h30 à 16h30

Au

Centre de Formation aux Métiers de la Santé (CFMS)

Centre Hospitalier – Allée Jacques Monod – BP 609

62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Merci de nous contacter pour obtenir les conditions d'accueil et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

CONTACTS

Coordonnateur de projet : Delphine BOUCHER Tél. : 03.21.99.32.54

Secrétariat : 03.21.99.30.61 Fax : 03.21.99.38.92

Mail : d.boucher@ch-boulogne.fr

<http://www.ch-boulogne.fr/cfms/ifsi-ifas/formation-continue-2>

 Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/ifsiboulognesurmer/



FORMATION CONTINUE ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE

Durée de la formation : 14 Heures

Coût de la formation : 450€ par stagiaire ou 4800€ pour un groupe de 12 stagiaires si 21 heures

Nombre de participants : 12 Maximum / 6 Minimum

SIRET : 2.66.209.402.000.20

Numéro De Déclaration d'Activité : 3162 P 00 2562

Numéro d'enregistrement Organisme de DPC : 2279

Mis à jour le 05/03/2026

Textes de référence :

- Décret N° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la Prestation de Compensation du Handicap modifiant le Code de l'Action sociale des familles
- Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social
- Répertoire national des certifications Professionnels N° 36004 de France Compétences

Participants et Prérequis :

Auxiliaire de Vie Sociale D.E. ou Accompagnant Educatif et Social D.E. ou Aide Médico-Psychologique D.E. issus de structures d'aide et d'accompagnement à domicile

Prérequis : Avoir suivi la formation de 2 jours sur les Premiers Secours en Santé Mentale

Objectifs de la formation visant le maintien et/ou le développement de compétences et d'aptitudes du stagiaire

- Repérer les principaux troubles en santé mentale et acquérir le vocabulaire professionnel lié aux pathologies des personnes accompagnées
- Lutter contre la stigmatisation et ses conséquences face au handicap psychique
- Optimiser l'accompagnement relationnel du public pris en charge (écouter/rassurer pour mieux accompagner)
- Adopter un comportement adapté aux personnes atteintes d'un handicap psychique
- Analyser et harmoniser ses pratiques d'accompagnement à domicile
- Sécuriser l'accompagnement des personnes
- Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant une évolution dans leur handicap psychique
- Informer sur les ressources et encourager les personnes accompagnées à aller vers des professionnels adéquats. En cas de crise, savoir diriger ou relayer vers l'unité la plus adaptée

Méthodes pédagogiques mobilisées :

- Brainstorming et échanges en petits groupes inter -Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- Mise en situations simulées à partir de pratiques individuelles des stagiaires
- Débriefing et Analyse de celles-ci avec apports théoriques liés aux bonnes pratiques professionnelles
- Analyse des retours d'expérience
- Autoévaluation des stagiaires

Contenu de la formation :

- Mobilisation des connaissances sur les différents handicaps psychiques (troubles anxiodépressifs / troubles psychotiques / troubles de névrose) complétées si besoin par des apports théoriques lors des mises en situations simulées
- Mobilisation de vocabulaire professionnel, vocabulaire émotionnel et vocabulaire comportemental
- La posture adaptée face aux différents troubles rencontrés
- La relation / communication à développer dans les entretiens relationnels avec le public accompagné et/ou son entourage pour prendre en compte la gestion émotionnelle

Intervenants :

Cadres de santé formateur CFMS, dont une diplômée Infirmière d'Etat de secteur psychiatrique

Evaluation et délivrance de l'attestation :

- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de la formation par le stagiaire,
- Attestation de participation à la formation